



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## armement

Question écrite n° 65989

### Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la défense sur les difficultés occasionnées par la rationalisation des moyens et des coûts de maintenance pour les aéronefs de l'armée française. En effet, l'ensemble du SMA - service de la maintenance aéronautique - dont l'AIA de Clermont-Ferrand fait partie, a depuis de nombreuses années montré sa réelle capacité dès lors que des moyens et notamment humains lui sont octroyés. Or, il semblerait que l'État ait décidé d'interdire toute embauche au SMA, ce qui va inévitablement provoquer à terme une perte de compétences. L'avenir de ces établissements dépend très directement des décisions prises en matière d'embauche. À l'AIA de Clermont-Ferrand par exemple, les effectifs manquent alors que des salariés qui bénéficient d'un essai d'embauche encore valable risquent de ne pas être recrutés. En conséquence, afin de préserver les capacités particulièrement performantes de cet établissement, mais également afin de ne pas laisser passer l'opportunité de recruter des salariés ayant satisfait à l'examen d'embauche, il lui demande de réexaminer la situation particulière de toutes les personnes concernées.

### Texte de la réponse

Entre 1997 et 2002, les crédits d'entretien programmé des matériels ont connu une diminution sensible qui a particulièrement affecté la maintenance aéronautique. La ministre de la défense a, en plusieurs occasions, affirmé la priorité fixée dans la loi de programmation militaire par le Gouvernement à la restauration de la disponibilité des matériels mis en oeuvre par les forces armées. Cet engagement s'est traduit par un accroissement sensible des crédits consacrés à la maintenance pour les années 2003 à 2008. S'agissant des matériels aéronautiques militaires, la responsabilité de la conduite des actions nécessaires à la restauration puis au maintien de leur disponibilité a été confiée à la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD). Le service de maintenance de l'aéronautique (SMA) tient un rôle essentiel dans cette mission. En effet, les compétences reconnues de ses trois établissements, les ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) de Bordeaux, Cuers-Pierrefeu et Clermont-Ferrand lui permettent de se voir attribuer la maintenance des principaux aéronefs et moteurs militaires français. Le site de Clermont-Ferrand réalise plus particulièrement des opérations industrielles au profit de l'armée de l'air (Mirage 2000 et FI, Alphajet, Transall C160) et de l'armée de terre (hélicoptère Gazelle). La ministre de la défense souhaite que ce niveau d'activité demeure afin de conserver au sein du ministère une capacité de maintenance autonome, alternative à une solution industrielle qui comporte parfois des risques de monopole. Ainsi, consciente des capacités et du savoir-faire du SMA, la ministre de la défense a fait procéder au recrutement de 205 ouvriers au sein de ce service entre 2002 et 2003, dont 62 pour l'AIA de Clermont-Ferrand. En outre, dans le cadre du plan de restructuration mis en oeuvre au sein de GIAT-Industries, une quinzaine d'ouvriers de cette entreprise devrait compléter les effectifs de l'AIA de Clermont-Ferrand au cours de l'année 2005, constituant un apport significatif pour répondre à la charge de cet établissement. Compte tenu des renforcements en personnel réalisés et à venir, il apparaît que le volume global des effectifs de l'AIA de Clermont-Ferrand est aujourd'hui adapté aux perspectives d'évolution de l'activité de l'établissement, qui ne nécessite pas d'embauches supplémentaires.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription** : Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 65989

**Rubrique** : Défense

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 mai 2005, page 5493

**Réponse publiée le** : 26 juillet 2005, page 7392